

économiques. Le gouvernement lui confia aussi la direction des académies de dessin, de peinture et de sculpture. Avec plusieurs autres membres de cette commission, Feltz reçut le titre de conseiller du Conseil de Gouvernement.

Une des premières et des plus ardues parmi les tâches de Le Clerc et de ses collaborateurs consistait à mettre en activité le Séminaire Général que le souverain, qui tenait beaucoup à former les jeunes générations du clergé dans l'esprit qui inspirait ses réformes religieuses, avait fondé malgré l'opposition énergique de l'épiscopat des Pays-Bas ; les cours y commencèrent le 1^{er} décembre 1786. Dès les premières leçons, les séminaristes manifestaient franchement leur opposition contre leurs professeurs *). Avec Dufour, Feltz se rendit au Séminaire Général le 17 janvier 1787. Inutile de dire qu'ils n'eurent aucun succès dans leur tentative de persuader les séminaristes que leurs jugements sur l'enseignement théologique qu'on leur faisait étaient erronés ; les deux commissaires admirèrent finalement que la direction de l'établissement était mauvaise et que quelques professeurs avaient montré une attitude déplacée. Les rapports que Dufour et Feltz adressèrent sur ces incidents au gouvernement étaient très violents.

De même que leurs camarades de Louvain, les aspirants à la prêtrise qui fréquentaient le Séminaire Filial de Luxembourg, fondé par le même décret, protestaient contre l'enseignement de leurs professeurs **) qui se servaient de manuels d'une orthodoxie douteuse. Le 18 janvier 1787 le directeur MAYENCE informa Feltz que le terme d'« hydre fanatique des systèmes ultramontains », qui figurait dans la préface du règlement du Séminaire Filial et que lui-même employait volontiers, choquait particulièrement les jeunes théologiens.

En avril 1788, Feltz vint à Luxembourg pour affaires personnelles. Des bons bourgeois de la capitale, les uns soutenaient qu'il était venu pour inspecter les bâtiments de la Caisse de Religion, d'autres croyaient qu'il y séjournait en qualité de commissaire royal des études. Après la suppression de la Compagnie de Jésus, le gouvernement avait donné à leurs anciens établissements, confiés désormais à des prêtres séculiers, le titre de collèges royaux thérésiens. Une Commission Royale des Etudes, créée en 1777, tâchait d'imposer dans la mesure du possible une organisation uniforme à l'enseignement dans ces écoles. Feltz refusa de recevoir dans son hôtel le professeur le plus âgé du Séminaire et le préfet des études qui s'étaient présentés pour le saluer et lui exposer immédiatement leur situation bien pénible, mais il accepta une invitation à la table du directeur Mayence. LEYSEN, préfet des séminaristes, l'assura que lui et ses condisciples étaient satis-

*) Voir l'ouvrage de Hanns Schlitter : Die Regierung Josefs II in den österreichischen Niederlanden, erster Teil, Wien 1900, pp. 56 - 58.

**) Voir mon étude : Professeurs et Collégiens de Luxembourg du temps de Marie-Thérèse et de Joseph II, Luxembourg 1937, pp. 157 - 169.